



MASTER 1 MENTION DROIT PRIVE

CONVOCATION AUX EXAMENS DE SEPTEMBRE 2013

Ce document tient lieu de convocation et s'adresse aux étudiants inscrits pédagogiquement au Centre audiovisuel d'études juridiques

Rappel du règlement : Toutes les notes d'un semestre validé ou d'une unité validée à la première session restent acquises.

Toutes les notes de la 1^{ère} session inférieures à la moyenne d'une unité d'enseignement non validée dans un semestre non validé doivent être repassées. Toute défaillance fait obstacle à l'admission finale.

EPREUVES ECRITES :

Elles ont lieu au **Centre René Cassin- 17 rue Saint Hippolyte - 75013** – Paris (métro Gobelins ou Glacière - bus 21, 83, 91)

Les étudiants devront être présents devant l'amphithéâtre une demi-heure avant le début des épreuves pour élarger

La carte d'étudiant 2012/2013 présentant la photo doit être présentée à l'entrée et conservée pendant l'épreuve.

Les étudiants ne pourront utiliser que les copies fournies par l'administration lors de l'épreuve.

Ils seront priés de laisser leur cartable, sacs et documents ainsi que leur téléphone portable éteint dans les travées latérales dès l'entrée dans l'amphithéâtre.

Des dispositions particulières seront prises en ce qui concerne les étudiants bénéficiant d'un **1/3 temps** auxquels il est demandé d'indiquer **par mail avant le 18 Juillet** à la scolarité du master1 du Centre Audiovisuel quelles épreuves ils souhaitent présenter.

Histoire de la pensée juridique	Vendredi 06/09/2013	9h30-10h30	Amphi 1
Droit des entreprises en difficulté	Vendredi 06/09/2013	11h30-12h30	Amphi 1
Droit des assurances	Vendredi 06/09/2013	14h-15h	Amphi 1
Droit judiciaire privé	Jeudi 12/09/2013	9h30-12h30	Amphi 2
Droit bancaire	Jeudi 12/09/2013	14h-17h	Amphi 2
Droit des sûretés	Vendredi 13/09/2013	9h30-12h30	Amphi 2
Droit international privé 2	Vendredi 13/09/2013	14h-17h	Amphi 2

Documents autorisés (non annotés par l'étudiant):

Droit des sûretés : Code civil

Droit international privé 2 : Code de procédure civile/Code civil

Droit judiciaire privé : Code de procédure civile/Code civil

Droit bancaire : Code monétaire et financier sous toutes ses éditions/Code des sociétés/Code de commerce/Code civil

Autres épreuves : aucun document autorisé

Les oraux auront lieu entre le 3 et le 21 septembre.

La répartition des jurys sera communiquée ultérieurement